

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 05904
Numéro SIREN : 885 295 956
Nom ou dénomination : 2FBATIMENT

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2023 sous le numéro de dépôt 8377



Formulaire à déposer
en double exemplaire

06/07/2023

certifié conforme à l'original

17 JUL. 2023

8377



Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le 01/01/2022 et clos le 31/12/2022

Régime simplifié d'imposition

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime réel normal

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société:

Adresse du siege social:

SAGE

ZFRATIMENT

SIRET 8 8 5 2 9 5 9 5 6 0 0 0 1 9 Mél:

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

1 ROND-PONIT SAINT -PIERRE
93150 LE BLANC MESNIL

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le regime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal 22 476 Déficit

Bénéfice imposable à 15 % 42 500 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies

Zone franche d'activité nouvelle generation, art. 44 quaterdecies

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies

Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A

Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
- 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

- 1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
 - 2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
 - 3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

SAS DBO EXPERT
149 Avenue de la Division Lecl
93350 LE BOURGET
0185081968

Tél: 0184212449

Tél:

OGA/OMGA

Viseur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date: Lieu:

Qualité et nom du signataire:

Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF)

prestataire :

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ¹⁾ payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ²⁾	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
	e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ³⁾	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁴⁾	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis ⁵⁾	Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
* SARL, tous les associés;		Montant des sommes versées:						
* SCA, associés gérants;		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
* SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants								
1	2	3	4	5	6	7	8	

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	0% 15% 19%
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		2FBATIMENT		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		1 ROND-PONIT SAINT -PIERRE		93150 LE BLANC MESNIL		
SIRET		8 8 5 2 9 5 9 5 6 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Exercice N clos le						
3 1 1 2 2 0 2 2						
		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	11 347 030	3 677	7 671	
	Immobilisations financières * (1)	040	400 042		400	
		Total I (5)	044	11 747 048	3 677	8 071
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	42 033 070		42 033
		Autres * (3)	072	1 960 074		1 960
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	82 718 086		82 718	
Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	126 711 098		126 711	
	Total général (I + II)	110	138 458 112	3 677	134 782	
PASSIF						
Exercice N NET						
1						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	500	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132		
	Report à nouveau			134	59 522	
	Résultat de l'exercice			136	53 221	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
		Total I		142	118 243	
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	148	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		172	16 391	
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III		176	16 539		
	Total général (I + II + III)		180	134 782		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	11 747	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : 2FBATIMENT

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	
		Autres	
	Immobilisations corporelles		7 671
	Immobilisations financières		400
		Total I	8 071
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	
		Marchandises	
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Créances	Clients et comptes rattachés	42 033
		Autres	1 960
	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités		82 718
Charges constatées d'avance			
		Total II	126 711
		Total général (I + II)	134 782
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		5 000
	Écarts de réévaluation		
	Réserve légale		500
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		59 522
	Résultat de l'exercice		53 221
	Provisions réglementées		
		Total I	118 243
Provisions pour risques et charges			
Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés		148
	Autres dettes		16 391
Produits constatés d'avance			
		Total III	16 539
		Total général (I + II + III)	134 782

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire, article 892, sections A bis et C (code général des impôts)		Designation de l'entreprise		SASU 2FBATIMENT		Néant <input type="checkbox"/>	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
						31 12 2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	{	Biens dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
				Services *	217		218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	305
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		431 040	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes *	(dont crédit-bail - mobilier - immobilier)				242	263 236
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *)			243	244	(176)
	Remunérations du personnel *					250	77 545
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	23 367
	Dotations aux amortissements *					254	1 884
	Dotations aux provisions					256	
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	4	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264		365 860	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270		65 181	
Produits financiers (III)	280					294	
Charges financières (V)						290	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300	205	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	11 755
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310		53 221	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	53 221	314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324		11 755	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU – TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquedecies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	BUD (44 sexdecies)	992		993			
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
	Dont divers			645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	64 976	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	64 976	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

N° 2033-B

DONNEES N ET N-1 : DONNEES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **2FBATIMENT**

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue { biens services	430 735	
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	305	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	431 040	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	263 236	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(176)	
	Rémunérations du personnel	77 545	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	23 367	
	Dotations aux amortissements	1 884	
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	4	
Total des charges d'exploitation (II)	365 860		

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		65 181	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)	205	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	11 755	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		53 221	

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU 2FBATIMENT				Néant <input type="checkbox"/>			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406				
	Autres	410	412	414	416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426				
	Constructions	430	432	434	436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	2 173 444	446	2 173			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456				
	Matériel de transport	460	462	8 333 464	466	8 333			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	841 474	476	841			
Immobilisations financières		480	482	400 484	486	400			
TOTAL		490	492	11 747 494	496	11 747			
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dotations	Diminutions des amortissements aux éléments sortis de l'actif et reprises	amortissements afférents	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495	497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500	502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512		514		516		
	Constructions	520	522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	477 534	536	477	536	477	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546	546	546		
	Matériel de transport	550	552	3 199 554	556	3 199	556	3 199	
Autres immobilisations corporelles		560	562		564		566		
TOTAL		570	572	1 884 574	576		576	3 677	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5			
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Court terme*	Plus ou moins-values			
						Long terme			
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
Total	578	580	582	584	586	581	587	589	
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 312 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise 2FBATIMENT		Néant <input type="checkbox"/>
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice
				Montant à la fin de l'exercice
	Amortissements dérogatoires	600	602	604
Provisions réglementées	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605
	Autres provisions réglementées *	610	612	614
	Provisions pour risques et charges	620	622	624
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634
	Sur stocks et en cours	640	642	644
	Sur comptes clients	650	652	654
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664
TOTAL		680	682	684
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		Dotations	Reprises	C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)
Fonds commercial	681	683		
Autres Immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780
II DÉFICITS REPORTABLES				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)			Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983		
Déficits reportables		984		
Déficits de l'exercice		860		
Total des déficits restant à reporter		870		
III DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite 327 dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS 326	380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2FBATIMENT		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *				376	
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		430 735	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105			
		TOTAL 1		106 430 735	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115		305	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Retraites sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
		TOTAL 2		144 305	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats		121			
Variation négative des stocks		145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125		262 336	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148		4	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150			
		TOTAL 3		152 262 340	
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137 168 701	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF		117		168 701	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		430 735	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024		016	
Date de cessation					

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salaires »

N° de dépôt

1 1 (1) Néant

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 2	SIREN	8 8 5 2 9 5 9 5 6
Dénomination de l'entreprise	2FBATIMENT		
Adresse (voie)	1 ROND-PONIT SAINT -PIERRE		
Code postal	9 3 1 5 0	Ville	LE BLANC MESNIL
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune		Pays
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays

Tire (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
	Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune		Pays
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune			Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1) Néant

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 SIREN 8 8 5 2 9 5 9 5 6
 Dénomination de l'entreprise 2FBATIMENT
 Adresse (voie) 1 ROND-PONIT SAINT -PIERRE
 Code postal 9 3 1 5 0 Ville LE BLANC MESNIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention
 Adresse N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant 885295956
2FBATIMENT
1 ROND-PONIT SAINT -PIERRE

Désignation du déclarant
93150 LE BLANC MESNIL

Code activité NAF

Référence d'Obligation Fiscale TDFC IS1

Référence d'Obligation Fiscale CVAE CVAE1

Désignation du conseil

Pas de conseil

Comptable SAS DBO EXPERT

Cabinet Conseil

Expert - Comptable

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale BI

Régime fiscal RS

Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS) IS

Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant

Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N 01/01/2022

Date de clôture de l'exercice ou période N 31/12/2022

Durée de l'exercice ou période N 12

Date d'arrêt provisoire des comptes

Date de clôture de l'exercice ou période N-1
(si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) 31/12/2021

Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA) 12

D. MONNAIE

Code monnaie EUR

2FBATIMENT

Société par Actions Simplifiée

Au Capital Social de 5 000 €

Siège Social : 01 RPT Saint Pierre

93150 LE BLANC MESNIL

R.C.S. BOBIGNY 885 295 956

<p style="text-align: center;"><u>RAPPORT DE GESTION PRESENTE</u> <u>A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE</u> <u>DU 30 Juin 2023</u></p>
--

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la Société ; vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ; les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation sur les Sociétés commerciales ont été tenus à votre disposition dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

- Le chiffre d'affaires ressort à	430 735€
- Les produits d'exploitation s'élèvent à	431 040 €
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	365 860 €
- Charges exceptionnelles	205 €
- Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à	12 336 €

Laissant apparaître un bénéfice de 53 221 €

II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Autres achats et charges externes	263 236 €
- Impôts et taxes	176 €
- Rémunération personnel	77 545 €
- Charge social	23 367 €
- Dotation aux amortissements	1 884 €

F. U.

F. i.

APPROBATION DES COMPTES
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de **53 221 €** qui sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau	53 221 €
Distribution des dividendes de l'exercice 2021 :	59 522 €
- Monsieur FINTA Vasile	35 713.20 €
- Monsieur FINTA Ioan	23 808.80 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MENTION DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE
DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, aucun dividende n'a été distribué durant ces trois derniers exercices.

APPROBATION DES REMERATION DES GERANTS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le Président, **Monsieur FINTA Vasile**, ait perçu une rémunération de **21 551.55 €** durant l'exercice 2022

MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES
NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

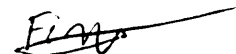
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société a supporté **205 €** de dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve.

La Présidence



2FBATIMENT

Société par Actions Simplifiée

Au Capital Social de 5 000 €

Siège Social : 01 RPT Saint Pierre

93150 LE BLANC MESNIL

R.C.S. BOBIGNY 885 295 956

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 Juin à dix heures.

L'Actionnaire de la Société **2FBATIMENT**
Société par actions simplifiée à associé unique au Capital de 5 000€, s'est réunie au
Siège Social sur convocation de la présidence.

SONT PRESENTS :

- Monsieur FINTA Vasile	50 actions
- Monsieur FINTA Ioan	50 actions

Soit un total Composant 100% du Capital Social. **100 actions**

L'Assemblée est présidée par, **Monsieur FINTA Vasile, président.**

Monsieur le président, déclare que la totalité du Capital Social étant présente, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la gérance
- Sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2022
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des Associées avec tous les renseignements exigés par la loi, au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

F. V.

F. I.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 quitus au président
- Approbation des comptes, affectation des résultats.
- Approbation des rémunérations des présidents
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur les affaires sociales de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Monsieur le président déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le président émet aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à, **Monsieur FINTA VASILE**, de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de **53 221 €** qui sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau	53 221 €
Distribution des dividendes de l'exercice 2021 :	59 522 €
- Monsieur FINTA Vasile	35 713.20 €
- Monsieur FINTA Ioan	23 808.80 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

F. I.

F. V.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président, **Monsieur FINTA VASILE**, ait perçu une rémunération de **21 551.55** durant l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

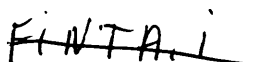
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par associés.

Monsieur FINTA VASILE



Monsieur FINTA IOAN



2FBATIMENT

Société par Actions Simplifiée

Au Capital Social de 5 000 €

Siège Social : 01 RPT Saint Pierre

93150 LE BLANC MESNIL

R.C.S. BOBIGNY 885 295 956

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de **53 221 €** qui sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau	53 221 €
Distribution des dividendes de l'exercice 2021 :	59 522 €
- Monsieur FINTA Vasile	35 713.20 €
- Monsieur FINTA Ioan	23 808.80 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

F. I.

F. V.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président, **Monsieur FINTA VASILE**, ait perçu une rémunération de **21 551.55 €** durant l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

F. i.

F. V.

2FBATIMENT

Société par Actions Simplifiée

Au Capital Social de 5 000 €

Siège Social : 01 RPT Saint Pierre

93150 LE BLANC MESNIL

R.C.S. BOBIGNY 885 295 956

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2023

Monsieur,

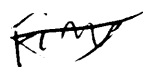
Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une Société dont un associé indéfiniment responsable, président, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre Société.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

La Présidence



2FBATIMENT

Société par Actions Simplifiée

Au Capital Social de 5 000 €

Siège Social : 01 RPT Saint Pierre

93150 LE BLANC MESNIL

R.C.S. BOBIGNY 885 295 956

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
SUR LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS
WISEES A L'ARTICLE L. 223-9 DU CODE DE COMMERCE
PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2023

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-9 du Code de Commerce, nous devons vous présenter notre rapport sur :

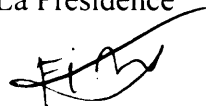
- La nomination d'un commissaire aux apports.

Les statuts doivent contenir l'évaluation de chaque apport en nature. Il y est procédé au vu d'un rapport annexé aux statuts et établi sous sa responsabilité par un commissaire aux apports désigné à l'unanimité des futurs associés ou à défaut par une décision de justice à la demande du futur associé le plus diligent.

Toutefois, les futurs associés peuvent décider à l'unanimité que le recours à un commissaire aux apports ne sera pas obligatoire, lorsque la valeur d'aucun apport en nature excède un montant fixé par décret et si la valeur totale de l'ensemble des apports en nature excède la moitié du capital.

Ce rapport doit être adoptée à l'unanimité.

La Présidence



2FBATIMENT

Société par Actions Simplifiée

Au Capital Social de 5 000 €

Siège Social : 01 RPT Saint Pierre

93150 LE BLANC MESNIL

R.C.S. BOBIGNY 885 295 956

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 Juin 2023

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée
De l'exercice clos le 31 Décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de **53 221 €** qui sera affecté de la manière suivante :

- Report à nouveau	53 221 €
Distribution des dividendes de l'exercice 2021 :	59 522 €
- Monsieur FINTA Vasile	35 713.20 €
- Monsieur FINTA Ioan	23 808.80 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidence

